

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 OCTOBRE, 1872

ÇA ET LA.

Il est bien vrai qu'on passe toujours d'un excès à un autre. Depuis qu'on a failli enterrer, à Québec, une jeune fille vivante, on ne veut plus enterrer les gens qui sont morts, de crainte qu'ils ne soient vivants. Celui qui transporte dans son corbillard les gens au cimetière, regarde toujours de côté pour voir si son mort ne se sauvera pas. Avant de couvrir le défunt de terre ou ouvre la bière pour lui donner une chance de s'en aller.

Les citoyens de St. Jean se félicitent avec raison des progrès que leur jolie petite ville a faits depuis quelque temps. Un aqueduc, une nouvelle manufacture de laine, plusieurs jolies maisons construites dans le cours de l'année attestent l'esprit d'entreprise de cette localité. On croyait que M. Molleur s'était chargé de donner un aqueduc à St. Jean dans le but d'inonder, pendant les élections, les comtés de St. Jean et d'Iberville, à l'approche de l'ennemi, ou de prendre les gens par la soif, mais il paraît que c'était une calomnie. Dans tous les cas, l'eau coûte moins cher que le whiskey et fait moins de mal, et quand bien même M. Molleur aurait cette intention il serait moins coupable que beaucoup de ses collègues.

LA MAISON STEWART DE NEW-YORK.

Tout le monde a entendu parler du célèbre marchand américain Stewart qui vaut cinquante à soixante millions de piastres, et plusieurs ont vu ses immenses magasins en marbre sur Broadway. On aura l'idée du commerce qui se fait dans cette maison lorsqu'on saura que le montant des ventes par année est d'au moins cinquante millions de piastres. Le nombre des commis employés par cette maison est de six à sept cents et il faut cent chevaux pour faire le transport des marchandises qui vont ou viennent. La société comprend quatre membres, MM. Stewart et Libby qui conduisent les affaires à New-York, M. Warden qui demeure à Paris et M. Fox à Manchester. Le magasin où M. Stewart commença, jeune homme, à faire le commerce, avait treize pieds de front sur cinquante de profondeur.

LES NOCES D'OR DE MGR. BOURGET.

On se prépare de tous côtés à célébrer cette grande fête avec tout l'éclat possible.

Les réjouissances commenceront le 24 par une soirée littéraire et musicale donnée par L'Union Catholique.

Le dimanche, 27 octobre, doit être observé dans les églises comme une solennité de première classe.

Le 28 au soir, il y aura illumination générale. Mardi le 29, messe Pontificale. (Grâce à la gracieuse invitation de MM. du Séminaire St. Sulpice, la messe sera chantée dans la vaste église paroissiale au lieu de l'être dans la Cathédrale qui prête peu aux grandes pompes du culte.)

A midi et demi, aura lieu le dîner, auquel tout le clergé est convié. D. plus on invite chaque paroisse des villes et des campagnes du diocèse, et chaque collègue, à se faire représenter par un de ses membres; et tous les corps et sociétés d'hommes auxquels sera adressée la présente, par ses Doyens ou présidents.

Messieurs les curés sont priés de vouloir bien régler ce qui concerne les députés de leur paroisse respective, d'envoyer au secrétariat de l'Evêché, le nom de ce député, dans le cours de la semaine qui précédera le 29, et de lui remettre la carte qui lui sera envoyée d'ici, pour être présentée à l'entrée de la salle où aura lieu le dîner. Il en sera de même des députés des collèges.

A midi, tous ceux qui devront prendre part au dîner, qui se donnera à l'Hotel-de-Ville, voudront bien se trouver à l'Evêché pour se rendre à la suite de Mgr. de Montréal, au lieu susdit; pour cela il conviendrait que tous fussent en voiture pour former le cortège.

Le soir, il y aura encore illumination, et des feux d'artifice, des feux de joie, des baillons, des processions aux flambeaux, ou tout autre amusement que l'on trouvera convenable pour célébrer cette fête, pourvu que l'ordre public n'en soit point troublé.

L. O. DAVID.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE ET FLORE DU CANADA, PAR M. L'ABBÉ MOYEN.

(En vente au Bureau de L'OPINION PUBLIQUE.)

Ce livre, nous sommes heureux de le constater, a reçu et continue à recevoir tous les jours l'accueil le plus bienveillant au Canada et à l'étranger.

Voici un extrait du compte-rendu qu'en donnent les *Annales Catholiques*, publiées à Paris sous la direction de M. l'abbé Chantrel :

"C'est un livre élémentaire et en même temps très complet en ce qui concerne la flore canadienne. Il fait honneur à son auteur et au clergé canadien, et offrira de précieuses indications aux naturalistes d'Europe sur un grand nombre de plantes de l'Amérique du Nord."

D'un autre côté les journaux de notre province ont parlé du nouvel ouvrage dans les termes les plus flatteurs. M. l'abbé Provancher s'exprime ainsi sur la Flore :

"M. Moyen est professeur de Botanique et il adresse son livre à ses élèves. Nous croyons qu'à ce point de vue l'auteur a atteint le but. La Flore de M. Moyen est entre les

maines de ses élèves, ce M. pourra facilement leur faire saisir la méthode à prendre pour parvenir à l'identification des plantes. Les descriptions des espèces sont très abrégées dans l'ouvrage de M. Moyen et seront souvent trouvées insuffisantes pour la distinction entre les véritables espèces et les variétés; cependant nous nous plaisons à reconnaître qu'il a été heureux dans le choix qu'il a fait des caractères distinctifs de chacune et dans la précision qu'il apporte généralement dans leur énonciation."

On reconnaît ici le critique exercé et compétent. Au lieu de s'arrêter à des questions de détail, M. Provancher aborde directement le point capital et d'où dépend le principal mérite d'une flore destinée à des élèves: le choix des caractères spécifiques et la précision dans leur énoncé.

Celui qui entreprend un ouvrage de cette nature doit s'étudier à élaguer tout ce qui n'est pas indispensable pour mettre l'élève en mesure d'arriver sûrement à la connaissance des familles, des genres et des espèces; il doit, par conséquent, savoir discerner au milieu de longues descriptions le caractère le plus saillant, le plus facile à saisir. Il n'importe pas moins de coordonner les indications relatives aux plantes de même genre ou de même espèce de telle façon qu'en s'ajoutant elles produisent une plus grande lumière au lieu d'engendrer la confusion.

Or, nous pensons, avec M. Provancher, que l'auteur de la nouvelle Flore a été particulièrement heureux à ces divers points de vue.

Cette Flore, sans doute, ne renferme pas tous les détails qu'on pourrait désirer pour la distinction des variétés qui se rencontrent dans quelques espèces. Mais est-ce bien là un défaut? Ces détails, la longue liste des synonymes qu'on pourrait y joindre, les dissertations sur les points litigieux qu'on s'attend à trouver dans un grand ouvrage de Botanique, seraient déplacés dans un livre élémentaire qui doit tendre à simplifier l'étude des plantes, à faciliter l'emploi des méthodes analytiques, et qui doit en outre rester dans des limites assez restreintes pour ne pas imposer aux élèves des sacrifices pécuniaires trop considérables. C'est évidemment en tenant compte de ces circonstances que les *Annales de M. Chantrel* déclarent très complète la Flore canadienne et que M. Provancher convient lui-même, comme on l'a vu, que l'auteur a atteint le but.

Nos maisons d'éducation n'ont pas jugé moins favorablement que nous le livre de M. Moyen. L'année dernière, la première partie du cours, comprenant les préceptes généraux, était à peine mise en vente que la plupart des étudiants en médecine de Montréal l'avaient entre les mains et en faisaient, sur la recommandation de leurs professeurs, leur manuel préparatoire aux examens.

Quelques mois seulement se sont écoulés depuis que la publication de la Flore est venue compléter le traité élémentaire; déjà cependant ce traité est suivi dans plusieurs collèges et dans quelques-uns des pensionnats les plus en renom. Nous croyons savoir que d'autres institutions n'attendent pour l'introduire dans leur enseignement que d'avoir épuisé des livres de Botanique achetés avant l'apparition de celui qui nous occupe.

Un succès si exceptionnel nous réjouit, car il est un indice de l'importance qu'on attache aujourd'hui chez nous à l'enseignement des sciences et du niveau de plus en plus élevé où l'on s'efforce de l'établir.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Sir John A. Macdonald et M. Langevin remplissent les devoirs du ministre de la milice en l'absence de Sir George Cartier.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick sont persécutés par le gouvernement; plusieurs employés catholiques ont été destitués et remplacés par des protestants.

Les Etats-Unis déplorent en ce moment la mort d'un de leurs hommes d'Etat les plus remarquables, l'hon. M. Henry Seward, ancien secrétaire d'Etat sous Lincoln. Il était né en 1801, dans le comté d'Orange, état de New-York, et avait suivi la profession légale. En 1830, il a été élu au Sénat d'état et a continué depuis à remplir plusieurs charges importantes sous le gouvernement américain.

La convention annuelle de la Chambre nationale de commerce des Etats-Unis, siège en ce moment à New-York. Nos Chambres de commerce y sont représentées et on s'attend que des questions importantes pour le Canada y seront discutées.

Un accident terrible vient de frapper la compagnie Hunters-town et par contre-coup nombre de familles. L'établissement des scieries de cette Compagnie vient d'être réduit en cendres par un désastreux incendie. Il ne reste plus rien, tout a été brûlé, et les pertes sont incalculables. Le feu a commencé à trois heures du matin, on ne sait comment.

La paroisse de Ste. Monique vient de perdre dans la personne de M. Michel Ryan, un patriarche de l'autre siècle. Il était âgé de 104 ans.

Une coïncidence à noter, c'est que M. Ryan était né en Irlande le jour de la St. Michel au matin, l'année 1768, et vient de mourir à Ste. Monique le jour de la St. Michel au matin, 1872.

Jusqu'à ses derniers moments, il jouissait de toutes ses facultés; marchait droit comme un jeune homme, et lisait les journaux comme à l'âge de vingt ans. Il est mort en bon catholique, se glorifiant de l'avoir toujours été.—*Journal de Trois-Rivières.*

M. D. A. McDonald, député de Glengarry, est parti pour l'Europe dans le but de consulter les meilleurs médecins sur une maladie des bronches qui le tient depuis longtemps et devenue très-douloureuse.

La Gazette de Montréal annonçait hier que vu l'augmentation

du prix du papier, de la main-d'œuvre, etc., elle portait l'abonnement à \$6 par année et la vente à 3 centins le numéro.

On vient de découvrir de très-riches mines de charbon en Irlande. Cette nouvelle a créé la plus grande et la plus joyeuse sensation en Angleterre. L'exploration va commencer immédiatement et l'on peut compter sur une réduction du prix de combustible.

Les commissaires du Havre de Montréal, MM. Delisle, G. Stephens et H. McLennan sont partis pour Ottawa en députation auprès du ministre des Travaux Publics relativement au Lac St. Pierre.

M. Durand, mécanicien de Québec, a trouvé le secret de faire exécuter à l'aiguille des machines à coudre, toutes les courbes possibles sur les tissus et les cuirs, au moyen d'un mécanisme très-simple. L'appareil se meut à volonté, selon que l'on désire avoir un cercle plus ou moins grand. Cette invention est destinée à rendre de grands services aux cordonniers, aux tailleurs et aux modistes.

TERRIBLE ACCIDENT.—Un accident terrible est arrivé sur le vapeur *Georgia* mardi soir le 8, à 8 heures et demie.

Le capitaine McKenzie, qui commandait à bord de ce vapeur, avait ordonné de tirer un coup de canon, en passant vis-à-vis de Sorel, pour annoncer à sa famille qu'il était de retour. L'ordre fut exécuté, mais le canon fit explosion et un jeune homme de 19 ans, nommé Joseph Gagnon, de Berthier, fut tué. Trois autres ont été blessés: Amable Mercier, dont les blessures offrent tant de danger, qu'il a fallu l'envoyer à l'Hôpital Général de cette ville; François Lessard et Joseph Pelletier ont reçu de légères blessures et sont restés à bord du vaisseau, à l'ancre au quai de l'Île.

Le Mont Vésuve n'est pas tranquille dans son assiette, il se remue un peu depuis quelque temps; ce n'est pas un bon signe.

Une gipsy a prédit au marquis de Bute qu'il mourrait d'une chute de cheval.

Un télégramme reçu de Sir Georges Etienne Cartier annonce que les médecins consultés par lui donnent le plus grand espoir d'une guérison parfaite en peu de temps. La nouvelle sera accueillie avec satisfaction de tout le monde, sans distinction de partis.

M. Damien Légaré, notaire, à St. Romuald, est nommé agent de *l'Opinion Publique*, en remplacement de M. D. Roberge, qui a résigné sa charge.

UNE OMISSION.

Nous avons oublié de dire que le portrait de M. Cherrier, publié dans notre avant-dernier numéro, avait été fait sur une photographie prise par notre excellent artiste photographe M. H. N. Grenier.

NOS GRAVURES.

LES MONTAGNARDS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

Cette gravure fait voir comment les montagnards de ces deux nobles provinces descendent le bois des montagnes; c'est au moyen d'une espèce d'échelle. C'est une besogne très-dangereuse; lorsqu'une pièce de bois manque, on comprend ce qu'il advient du pauvre montagnard. Les charges sont d'une corde.

LE COIN DU FEU.

A part le costume on n'aurait pas de misère à croire que cette gravure représente une scène canadienne. Le bonhomme qui fume la pipe, pendant que la bonne femme tourne la crêpe et que le bébé fait des siennes. On voit cela tous les jours parmi nous, il faut avouer qu'il n'est pas un pays où les avantages du coin du feu, tant célébrés par les poètes, soient mieux appréciés. Ici le coin du feu n'est pas seulement une figure poétique, et c'est heureux qu'il en soit ainsi.

L'INCENDIE DE LA SALLE ST. PATRICE.

Nous avons déjà dit un mot de cet incendie déplorable. On sait que tout le bas de ce magnifique édifice était en magasins, et au-dessus de l'un de ces magasins se trouvait la manufacture de chaussures de M. Ronayne. C'est dans le toit qui se trouve au-dessus de cet appartement que le feu a pris. On crut que les pompes maîtriseraient promptement l'incendie, mais malheureusement l'eau manqua à cause du mauvais état des conduits.

Les pertes sont d'environ \$160,000. La maison était assurée pour \$55,000.

On a décidé, ces jours-ci, de la rebâtir.

CORRUPTION ELECTORALE.

Dans l'Etat de l'Illinois, il est défendu de parier sur le résultat des élections; le pari sous n'importe quelle forme est une offense criminelle punissable par une amende de \$1,000 ou par un emprisonnement d'un an, à la discrétion de la Cour. En Angleterre, on considérait comme coupable de corruption celui qui pariait avec un électeur qu'il ne voterait pas pour l'un des candidats. On sait que cette manière de parier n'est pas inconnue en Canada. C'est une manière comme une autre d'acheter un homme qui croit sauver les apparences et tromper sa conscience en votant dans le but de gagner son pari, pour le candidat de celui qui lui a proposé le pari.

Il y a une autre manière de faire de l'argent dans les élections, c'est de prendre de l'argent de l'un des candidats et de voter pour l'autre. Ces moyens peuvent être plus ou moins habiles pour éviter la loi et endormir sa conscience, mais ils ne sont certainement pas dignes d'un homme consciencieux qui comprend que prendre l'argent de son prochain dans les élections ou en tout autre temps, n'est pas une bonne action.